



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 111-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.303

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Roulet Romy (Malleray, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Intégrer la formation d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse dans l'obligation de former du canton de Berne

Dans le cadre de l'obligation de formation, les institutions du canton de Berne sont tenues de participer dans la mesure de leurs possibilités à la formation des professionnels de la santé. Elles contribuent ainsi à la couverture en soins, en garantissant un haut niveau de qualification du personnel des professions de la santé non universitaires.

La formation d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse (AS CRS) s'adresse à des personnes qui se destinent à une activité professionnelle dans les soins ou qui souhaitent se préparer à la prise en charge de proches à domicile. Comprenant notamment un stage, la formation donne aux participantes et participants les moyens d'accompagner des personnes dépendantes et de les soutenir de façon compétente dans les activités de la vie quotidienne, sur instruction du personnel infirmier. L'enseignement est structuré selon un plan-cadre d'enseignement national. Le certificat Auxiliaire de santé CRS est reconnu dans toute la Suisse.

Or, la formation d'auxiliaire de santé de la CRS n'est à ce jour pas intégrée dans le système de formation des professions infirmières¹. Cette mesure semble d'autant plus urgente en raison de la pénurie du personnel soignant.

Le canton de Berne a également intégré le préapprentissage dans le domaine de la santé dans l'obligation de former à partir de l'année scolaire 2024/2025.

¹ Obligation de formation

Tant le préapprentissage que la formation (AS CRS) servent de tremplin et de passerelle vers les formations formelles en soins infirmiers. Il serait donc logique de la reconnaître comme équivalente au préapprentissage.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel potentiel le canton voit-il dans cette formation pour l'intégration professionnelle, le retour à l'emploi, les migrantes et migrants qui se destinent à un emploi dans les soins et les jeunes sortant du système scolaire sans apprentissage ?
2. Le canton a-t-il déjà considéré d'intégrer la formation d'auxiliaire de santé de la CRS dans l'obligation de former du canton de Berne ?
3. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait jusqu'à présent ?

Motivation de l'urgence : nous sommes en pénurie de personnel soignant et il faut trouver des solutions innovantes. La formation d'auxiliaire de santé est un tremplin déterminant pour intégrer le domaine professionnel des soins.

Destinataire
– Grand Conseil